

Chapitre 35

Matières albuminoïdes; produits à base d'amidons ou de féculés modifiés;
colles; enzymes

Concentrat de protéines du lait

obtenu directement par séparation membranaire à base de protéines du lait, contenant en poids calculé sur matière sèche 86 % de protéines du lait (80 % de caséines, 20 % de protéines lactosériques), des cendres (7,4 %), de l'eau (5,1 %), des résidus de lactose (1 %) et des matières grasses (0,5 %). Ce produit est utilisé pour la fabrication de produits laitiers.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1.304.74.2009.2

Mots-clés: avec caséine / avec protéine lactosérique

3504.0000

Préparation concentrée à base de protéines de lait

constituée par 92 % en poids calculé sur matière sèche de protéines de lait (77 % de caséine et 15 % de protéines de lactosérum), de matière grasse (moins de 1,5 %), de cendres (moins de 4,5 %) et d'eau (moins de 6 %). Ce produit est utilisé pour enrichir en protéines diverses préparations alimentaires.

Application de la Règle générale pour l'interprétation du Système harmonisé 1.304.24.2008.2

Mots-clés: avec caséine / avec protéine de lactosérum

3504.0000

Isolat de protéines végétales

contenant, en poids calculé sur matière sèche, 90 % ou plus de protéines, obtenu par exemple à partir de soja, de lupin, de pois, de haricots, de pomme de terre, de riz, de maïs, etc.

Voir aussi les décisions "Farine de fèves de soja déshuilées" n^{os} 2304.0010/0090, "Concentrat de protéines de farine de fèves de soja déshuilées" n^{os} 2106.1011/1019 et "Concentrat de protéines végétales" n^{os} 2106.1011/1019.

931.12.133.2021.3

Mots-clés: concentrat / concentré / lupin / pois / soja

3504.0000

Amidon de maïs amphotère

à base d'amidon de maïs cationique à amine fonctionnelle auquel une quantité déterminée de phosphate a été ajoutée. Le produit contient, en poids, du phosphore (0,3872 %) et du silicium (0,000392 %). Une partie du phosphate ajouté réagit/forme une liaison avec l'amidon pour former des substituants anioniques de l'amidon modifié cationique. Une autre partie de phosphate ajouté demeure non liée dans le produit résultant. Les groupes anioniques et les phosphates non liés forment ensemble une fonction spécifique du produit final permettant d'utiliser celui-ci dans l'industrie papetière. Le produit obtenu est du type de ceux utilisés dans le cadre du procédé acide de fabrication du papier où des quantités d'alun très importantes sont ajoutées dans la partie humide de la machine à papier.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.4.2004.2

Mots-clés: pour l'industrie papetière / pour la fabrication du papier

3505.1090**Amidon de maïs cationique**

auquel un agent démulsiifiant a été ajouté (0,185 % en poids). Ce produit, qui a été formulé pour être utilisé dans l'industrie papetière, est appliqué lors de l'encollage à la presse ou du calandrage lisse en tant qu'agent d'encollage en surface.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.4.2004.5

Mots-clés: agent d'encollage / pour l'industrie papetière / pour la fabrication du papier

3505.1090**Frein-filet**

liquide de couleur bleu pâle présenté dans des flacons en matières plastiques d'une contenance de 50 ml et munis d'un bec doseur. Il a pour fonction d'assurer l'étanchéité et l'assemblage d'éléments susceptibles d'être démontés ultérieurement.

Le produit est composé de diméthacrylate de polyglycol, de dioctanoate de polyglycol, de saccharine, d'hydroperoxyde de cumène, d'acétate de polyvinyle et de silice.

Application des Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé 1 et 6. 304.24.2009.2

Mots-clés: pour l'étanchéité / colle pour pas de vis / joint / Loctite / avec diméthacrylate de polyglycol / avec dioctanoate de polyglycol

3506.1000